

## QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN LIVRET DE FAMILLE

Mariage contracté à la Mairie (CP) de

Le

### EPOUX OU PERE

NOM :

Prénoms :

Né le :

 à 

(3) :

(4) :

### EPOUSE OU MERE

NOM (1<sup>er</sup> nom) :

Prénoms :

Née le :

 à 

(3) :

Si parents non mariés : préciser la date, lieu de naissance et nationalité du parent étranger

### ENFANTS

Premier enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Troisième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Cinquième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Septième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Deuxième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Quatrième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Sixième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

Huitième enfant :

NOM

Prénoms

Né le :

 A 

(3) :

## Demande de duplicita de Livret de Famille

### Identité du demandeur

Je soussigné(e) (1) :

Domicilié à :

Tél. :

Courriel :

Sollicite la délivrance d'un livret de famille pour le motif suivant (2)

- Perte, vol ou destruction du premier livret (art.15)
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (art.16)
- Epoux / parents dépourvus du livret (art.14).

Je motive ma demande par les considérations suivantes :

Conditions de délivrance : **je sollicite (2)**

- L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'Officier de l'Etat civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'art. 630 de l'I.G.E.C. et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie également que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A

Le

Signature(s) de l'intéressé (manuscrite)

NOTA : Bien vouloir vous rendre à votre commune de domicile avec le document complété, et votre pièce d'identité en original.

- (1) NOMS en lettre capitales et prénoms  
(2) Cocher d'une croix  
(3) : Mentionner le cas échéant la date et lieu de décès  
(4) : Préciser le cas échéant la date de divorce ou de la séparation de corps.

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexacte à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.